

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINTE-POLE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Date de la convocation : 02 Décembre 2020

Date d'affichage : 15 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François PHILIPPE, maire.

Présents : ARCHAMBAULT Catherine, BELCOUR Stéphane, CHARLES Rémy, DEMANGE Stéphanie, DUCARO Laurent, FABER Véronique, HELF Julien, MOUGENOT David, PHILIPPE François, PUFALT Rémy, TAILLEFUMIER Christelle

Secrétaire : Monsieur MOUGENOT David

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20201211_1 - Entrées et sorties du SDAA54 -2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n° 25-2020 du SDAA 54 du 22 septembre 2020.

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Après en avoir délibéré :

DECIDE

D'accepter à l'unanimité,

- Les demandes d'entrées dans le SDAA 54 de :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEL ET VERMOIS pour son périmètre entier.

- La commune de DIEULOUARD

20201211_2 - Adhésion au conseil en énergie partagée proposée par le pôle d'équilibre des territoires ruraux.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Face aux besoins d'accompagnement vers une maîtrise et une réduction des dépenses énergétiques, le PETR du Pays du Lunévillois a mis en place un nouveau service de Conseil en Energie Partagé (CEP), en partenariat avec l'ADEME et la Région Grand Est, et en lien avec le SDE54 partageant un intérêt commun en matière d'économie d'énergie.

Monsieur Etienne MAIRE, conseiller en énergie partagée a été recruté par le PETR. La mission de ce CEP consiste à donner aux communes adhérentes des moyens humains et techniques d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, via un conseil et un accompagnement de proximité, adapté à la situation et aux besoins des collectivités locales.

Afin de bénéficier de ces prestations sur une durée limitée à 3 ans, il est nécessaire d'adhérer à ce conseil en énergie partagée. La cotisation annuelle est de 1 euro par habitant soit aujourd'hui 191 € pour notre commune (573 € sur les 3 années).

Je vous propose de vous prononcer sur l'adhésion de notre commune à ce service de Conseil en Energie Partagé proposé par le PETR du Pays du Lunévillois.

Délibération :

Le PETR du Pays du Lunévillois a mis en place un nouveau service de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner les collectivités du territoire sur les problématiques énergétiques.

Il est proposé que la commune de Sainte-Pôle s'engage dans le travail de fonds d'économie d'énergie tel que prévu par ce dispositif créé par l'ADEME et par la convention signée avec le PETR du Pays du Lunévillois.

Après avis favorable de la commission municipale,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention ci-annexée,
- AUTORISE le Maire à signer la convention, ses annexes, ses avenants ainsi que toutes pièces nécessaires à la mission,

- AUTORISE le Maire à engager toute démarche utile à la mise en œuvre,
- ADHERE au service CEP sur la base de 1euro/habitant/an selon le barème INSEE DGF proposé chaque année par la préfecture de Meurthe-et-Moselle
- PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.
- DESIGNE un élu « Responsable Énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié du CEP pour le suivi de sa mission ainsi qu'un agent administratif et/ou un agent technique qui pourront assurer la transmission rapide des informations et documents nécessaires et appuieront les interventions du CEP sur le patrimoine de la collectivité.

20201211_3 - Demandes de subventions 2021 au titre de la DETR, DSIL, CTS, CLIMAXION et le plan de relance rural aux communes de moins de 500 habitants.					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11	11	0	0	0

Il convient de délibérer pour solliciter les subventions auprès des différents organismes Etat, Région et Département susceptibles de nous aider à financer **la réalisation de nos projets d'isolation thermique et rénovation du logement de l'ancien presbytère et la création d'une chaufferie bois pellets afin de chauffer les deux logements et les locaux de la mairie.** Cette chaudière d'une puissance de 60 kw sera installée dans le garage. Elle viendra remplacer trois 3 sources d'énergie : gaz propane et fioul pour les deux logements et le chauffage électrique des locaux de la mairie et de la salle des fêtes. La commission forêt travaux examinera les différentes propositions techniques et financières prochainement.

L'Etat à travers :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation des équipements des territoires ruraux (DETR)

La Région Grand Est :

Le programme pour la transition énergétique CLIMAXION

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :

Le Contrat de Territoires Solidaires 2016 – 2021

Programme exceptionnel de relance rurale aux communes de moins de 500 habitants.

Sont entre-autres éligibles les projets de construction, rénovation, réaménagement et travaux et d'entretien de bâtiments communaux ouverts au public. Je vous propose de présenter le projet de remplacement des menuiseries de la salle des fêtes afin d'améliorer son conforme et faire des économies d'énergies. L'aide de la Région peut atteindre 50% maximum de l'enveloppe HT des travaux. Sur un projet à 20 000 €, c'est ce que coûte le remplacement de ces portes et fenêtres, la Région pourrait nous en financer la moitié. Les travaux pourraient être faits en 2 mois et donc payés et subvention versée au titre de l'exercice 2021.

Questions diverses

- Courrier de sollicitation d'une aide d'un administré pour reconstruire un mur, demande qui sera étudiée par la commission forêt-travaux.
- Organisation de la remise des cartes cadeaux de Noël.
- Problème de brulages sauvages.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à Sainte-Pôle, les jours, mois et an susdits

Le maire,

François PHILIPPE

